PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial

Arrêté modificatif n° 12
portant composition de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Estuaire de la Loire (mandat 2020-2026)

LE PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'Environnement, et notamment ses articles L.212-3 relatifs au schéma d'aménagement et de gestion des Eaux (SAGE) et R 212-29 et suivants relatifs à la commission locale de l'eau (CLE) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 modifié portant renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire ;

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle du 10 juillet 2026, désignant Mme Delphine BONAMY, pour le représenter au sein de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire ;

Vu la désignation de M. Régis BOUISSON, nouveau membre élu représentant les collectivités territoriales du département du Morbihan par l'Association des Maires et des Présidents d'EPCI du Morbihan ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les représentations du collège des collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics locaux afin de tenir compte de ces désignations ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : L'article 1er de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire est modifié comme suit :

Collège 1 : Au titre des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux :

- Un représentant du Parc Naturel Régional de la Brière :
 - M. Olivier DEMARTY

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

- Seize représentants désignés par l'association des Maires du département de la Loire-Atlantique :
 - M. Fabien GRACIA, Nantes-Métropole
 - M. Robin SALECROIX, Nantes-Métropole
 - M, Ludovic JOYEUX, Nantes-Métropole
 - M. Nicolas BRAULT-HALGAND, CARENE
 - M. Olivier LEFEUVRE, CARENE
 - M. Claude CAUDAL, Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
 - M. Luc NORMAND, Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
 - M. Rémy ORHON, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
 - Mme Virginie FONTAINE, CAP ATLANTIQUE
 - M. Jean-Yves HENRY, Communauté de Communes Erdre et Gesvres
 - M. Stéphane MENAGER, Communauté de Communes Estuaire et Sillon
 - M. Raymond CHARBONNIER, Communauté de Communes Sud-Estuaire
 - M. Jean-Marc JOUNIER, Communauté de Communes Sèvre et Loire
 - M. Christian GAUTHIER, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
 - M. Denis THIBAUD, Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo
 - M. Philippe JOUNY, Communauté de Communes Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois ;

- Trois représentants désignés par l'association des maires du département du Maine et Loire :
 - M. Matthieu ROBERT, communauté de communes des Vallées de Haut Anjou
 - M. Olivier ROUSSEZ, Anjou Bleu Communauté
 - M. Yannick BENOIST, Mauges Communauté

- Un représentant désigné par l'association des maires et des présidents d'EPCI du département du Morbihan :
 - M. Régis BOUISSON, maire de Camoël

- Un représentant d'Atlantic'Eau :
 - M. Jacques PRAUD

- Un représentant du syndicat Grand Lieu Estuaire :
 - M. Mickaël DERANGEON

- Un représentant du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire; :
 - Mme Claudine SACHOT

- Un représentant du Syndicat Mixte du ScoT du Pays du Vignoble Nantais :
 - M. Hervé CRÉMET

- Un représentant du bassin versant du Brivet :
 - M. Eric PROVOST

- Un représentant de l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle :
 - Mme Delphine BONAMY

- Un représentant du Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) :
 - M. Jean-Sébastien GUITTON

- Syndicat Mixte des bassins Èvre, Thau, Saint-Denis, Robinets, Haie-d'Alot :
 - M. Michel PAGEAU

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ARTICLE 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 30 mars 2021 modifié restent inchangées.

ARTICLE 3 : La composition actualisée de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire est jointe en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire et du Morbihan, et mis en ligne sur leur site internet.

ARTICLE 5 : Les secrétaires généraux des préfectures de la Loire-Atlantique, du Maine et Loire, du Morbihan, et le président de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire.

Nantes, le 15 SEP. 2026

LE PRÉFET
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,

Dominique YANI

Voies et délais de recours
La présente décision peut faire l'objet : - d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. L'exercice d'un tel recours suspend le délai du recours contentieux ; - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, soit directement dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, soit, en cas de recours administratif, dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision expresse ou de l'intervention d'une décision implicite rejetant la demande. La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site ww.telerecours.fr"

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

ANNEXE
Composition en vigueur de la commission locale de l'eau
du SAGE Estuaire de la Loire

Collège 1 : Au titre des collectivités territoriales, leurs groupements et les établissements publics locaux (36 membres) ;

- Un représentant du Conseil régional des Pays de la Loire :
 - Mme Claire HUGUES

- Un représentant du Conseil Régional de Bretagne :
 - Mme Delphine ALEXANDRE

- Deux représentants du Conseil Départemental de la Loire-Atlantique :
 - Mme Chloé GIRARDOT MOITIE
 - Mme Claire TRAMIER

- Un représentant du Conseil départemental de Maine et Loire :
 - Mme Aline BRAY

- Un représentant du Conseil départemental du Morbihan :
 - Monsieur Alain GUIHARD

- Un représentant de l'Établissement Public Loire :
 - Monsieur Laurent DUBOST

- Un représentant du Parc Naturel Régional de la Brière :
 - M. Olivier DEMARTY

- Seize représentants désignés par l'association des Maires du département de la Loire-Atlantique :
 - M. Fabien GRACIA, Nantes-Métropole
 - M. Robin SALECROIX, Nantes-Métropole
 - M, Ludovic JOYEUX, Nantes-Métropole
 - M. Nicolas BRAULT-HALGAND, CARENE
 - M. Olivier LEFEUVRE, CARENE
 - M. Claude CAUDAL, Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
 - M. Luc NORMAND, Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz
 - M. Rémy ORHON, Communauté de Communes du Pays d'Ancenis
 - Mme Virginie FONTAINE, CAP ATLANTIQUE
 - M. Jean-Yves HENRY, Communauté de Communes Erdre et Gesvres
 - M. Stéphane MENAGER, Communauté de Communes Estuaire et Sillon
 - M. Raymond CHARBONNIER, Communauté de Communes Sud-Estuaire
 - M. Jean-Marc JOUNIER, Communauté de Communes Sèvre et Loire
 - M. Christian GAUTHIER, Communauté de Communes Sud Retz Atlantique
 - M. Denis THIBAUD, Communauté d'Agglomération Clisson, Sèvre et Maine Agglo
 - M. Philippe JOUNY, Communauté de Communes Pontchâteau-Saint-Gildas-des-Bois

- Trois représentants désignés par l'association des maires du département du Maine et Loire :
 - M. Mathieu ROBERT, communauté de communes des Vallées de Haut Anjou

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

- M. Olivier ROUSSEZ, Anjou Bleu Communauté
- M. Yannick BENOIST, Mauges Communauté

- Un représentant désigné par l'association des maires et des présidents d'EPCI du département du Morbihan :
 - M. Régis BOUISSON, maire de Camoël

- Un représentant d'Atlantic'Eau; :
 - Jacques PRAUD

- Un représentant du syndicat Grand Lieu Estuaire :
 - M. Mickaël DERANGEON

- Un représentant du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire :
 - Mme Claudine SACHOT

- Un représentant du Syndicat Mixte du ScoT du Pays du Vignoble Nantais :
 - M. Hervé CRÉMET

- Un représentant du bassin versant du Brivet :
 - M. Eric PROVOST

- Un représentant de l'Entente pour le Développement de l'Erdre Navigable et Naturelle :
 - Mme Delphine BONAMY

- Un représentant du Syndicat Mixte Loire Aval (SYLOA) :
 - M. Jean-Sébastien GUITTON

- Un représentant du Syndicat Mixte Evre Thau Saint Denis Robinet Haie d'Allot :
 - M. Michel PAGEAU

Collège 2 : Au titre des usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations concernées (19 membres) :

- Deux représentants de la Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire ;

- Un représentant de la Chambre de commerce et d'industrie de Nantes Saint-Nazaire ;

- Un représentant de la Fédération des Groupements Maraîchers Nantais ;

- Un représentant du Syndicat des vignerons indépendants nantais ;

- Un représentant du Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins ;

- Un représentant de l'Association Agréée Départementale des pêcheurs professionnels maritimes et fluviaux en eau douce de Loire-Atlantique ;

- Un représentant de la Section Régionale de la Conchyliculture Pays de la Loire ;

- Un représentant de la Fédération de la Loire-Atlantique pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1

- Un représentant de la Fédération de Maine-et-Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- Un représentant de la Ligue de Protection des Oiseaux ;
- Un représentant de Bretagne Vivante ;
- Un représentant de France Nature Environnement Pays de la Loire ;
- Un représentant de l'Union Régionale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) ;
- Un représentant d'UFC Que Choisir ;
- Un représentant de l'Union Régionale des Industries de Carrières et Matériaux ;
- Un représentant de l'Association des Industriels Loire Estuaire ;
- Un représentant de l'Union Maritime Nantes Ports ;
- Un représentant du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire ;

Collège 3 : Au titre de l'État et établissements publics (13 membres) :

- Un représentant de la Préfecture de la région Centre-Val de Loire, coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne ;
- Un représentant de la Préfecture de la région Pays de la Loire ;
- Un représentant de la Préfecture de la Loire-Atlantique ;
- Un représentant de la Préfecture du Maine et Loire ;
- Un représentant de Voies Navigables Françaises ;
- Un représentant du Grand Port Maritime ;
- Un représentant de l'Office Français de la Biodiversité ;
- Un représentant du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- Un représentant de l'IFREMER ;
- Un représentant de la Direction régionale de l 'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Un représentant de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Un représentant de la Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique ;
- Un représentant de la Direction départementale des territoires du Maine et Loire.

Tél : 02.40.41.20.20
Mél : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr
6, QUAI CEINERAY – BP33515 – 44035 NANTES CEDEX 1